

COMMUNE DE PLERGUER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 04 mars 2019
Séance n° 2019 – 01

Nbre de conseillers en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN

Mesdames Karine Noris-Ollivier, Janine Penguen, Chantale Corbeau, Angélique Restoux, Odile Noël, Chantal Adam

Messieurs Raymond Dupuy, Jean-Pierre Bouaissier, Laurent Buscaylet, Dieter Frieling, Serge Auffret, Henri Ruellan, Daniel Brindejone, Michel Roger, Jean-Louis Bienfait

Absents excusés : Madame Monique Le Gall donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis Bienfait

Madame Sylvie Troude donne pouvoir à Monsieur le Maire jusqu'à son arrivée à 19h30

Absent : Stéphane Loyant

Secrétaire de séance : Madame Angélique Restoux a été nommée secrétaire

Date de convocation : 26 février 2019

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu n°2018-09 du 11 décembre 2018
- Effacement des réseaux – rue du Champ Jouan – 2^{ème} tranche – Approbation
- Zone d'activités de la Gare – Terrain – Cession à l'EURL Roupie Cédric – Approbation
- Maison de la Citoyenneté Bertrand Robidou – Salle du Conseil Municipal et salle des Mariages – Nouvelle localisation – Approbation
- Centre de Secours de Plerguer – Intervention des Sapeurs-Pompiers volontaires – Temps périscolaire – Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) – Approbation
- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Arrêté Municipal et élaboration du schéma communal - Approbation
- Budget 2019 : Vote des subventions aux associations
 - Ecoles – Fournitures scolaires, voyages, transports – Attributions
 - Participation aux divers organismes et CCAS
 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019
- Bien communal – 10 rue de St Malo – Location à compter du 1^{er} mars 2019 - Approbation

Ouverture de la séance à 19h00

Approbation du compte rendu n°2018-09 du 11 décembre 2018

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur le compte rendu.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu n°2018-09 du 11 décembre 2018 par un vote à main levée : votants : 18 – abstention : 01 – contre : 00 – pour : 17

Délibération n° 2019-01-001

Objet : Effacement des réseaux – Rue du Champ Jouan – 2^{ème} tranche - décision

A la demande de la commune, le SDE 35 a fourni une étude sommaire concernant l'effacement de réseau sur la 2^{ème} partie de la rue du Champ Jouan. Cette étude, accompagnée d'un tableau de financement, laisse à la charge de la commune une dépense de 14 352 €.

Il faut souligner néanmoins que cette étude ne comprend ni l'éclairage public, ni l'effacement du réseau téléphonique.

Pour pouvoir obtenir l'estimation globale, le conseil municipal doit décider d'engager l'opération, préalable pour que le SDE 35 fasse réaliser l'étude détaillée. Le conseil municipal devra alors délibérer définitivement sur la base de cette étude pour que le dossier puisse être présenté à la Commission Départementale Environnement.

A la question de Monsieur Henri Ruellan, Monsieur le Maire informe que la 2^{ème} tranche va bien jusqu'à la RD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 – abstention : 01 – contre : 00 – pour : 17

- décide d'engager la réalisation des travaux d'effacement de réseaux pour la 2^{ème} tranche de la rue du Champ Jouan
- demande au SDE 35 de faire réaliser l'étude détaillée de ce dossier
- dit que les crédits restant à la charge de la commune, soit 14 352 €, selon l'étude sommaire, seront inscrits au budget 2019
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération n° 2019-01-002

**Objet : Zone d'activités de la Gare –
Terrain cession de l'EURL ROUPIE Cédric - Approbation**

Par délibération du 12 mars 2018, le conseil municipal a approuvé la cession du bâtiment municipal (ex-Soméval), sur une emprise foncière de 2288 m², à l'EURL ROUPIE Cédric.

L'entreprise qui a d'ores et déjà pris possession des lieux sollicite d'acquisition d'une surface supplémentaire dans le prolongement de son emprise existante.

Il est proposé de céder la surface restante entre la parcelle déjà acquise et la limite Est du terrain municipal, soit une surface d'environ 2000 m², de la parcelle C n°2199.

Après consultation du service de France Domaine (estimant la parcelle à 8 000 € ht), il est proposé de céder cette nouvelle emprise sur la base d'un prix de 7 000 € (net vendeur).

Ce prix tient compte de l'état d'encombrement du terrain, notamment à l'extrémité Est, par des poteaux électriques dont l'évacuation restera à la charge de l'acquéreur.

A la question de Madame Chantal Adam concernant le bornage, Madame Karine Norris-Ollivier, adjointe précise qu'un projet de division a bien été réalisé par un géomètre (celui qui est d'ailleurs présenté au conseil municipal en séance).

Monsieur Henri Ruellan fait remarquer que d'après le plan, on a l'impression que la clôture est décalée. Madame Karine Norris-Ollivier indique qu'il s'agit de la clôture du voisin.

Monsieur Serge Auffret demande si l'emprise cédée ne pourrait pas faire l'objet d'un accès indépendant, sur la voie de desserte à l'est.

Monsieur le Maire informe que cette solution peut-être potentiellement envisagée, mais cela nécessiterait des travaux d'aménagement qui seraient à la charge de la commune et qui ne sont pas programmés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 – abstention : 01 – contre : 00 – pour 17

- approuve la cession du terrain provenant de la parcelle C n°2199 à l'entreprise EURL ROUPIE Cédric pour un montant de 7 000 € (net vendeur),
- dit que l'acte notarié sera rédigé par Maître Prado, notaire à Châteauneuf d'Ille et Vilaine et que les frais seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents sur ce dossier.

Délibération n° 2019-01-003

**Objet : Maison de la Citoyenneté Bertrand Robidou –
Salle du Conseil Municipal et salle des Mariages – Nouvelle localisation - Approbation**

Les séances du Conseil Municipal et les cérémonies de mariage et de parrainage républicain se tiennent depuis de très nombreuses années dans une salle située au 1^{er} étage de la mairie. Accessible uniquement par escalier, cette salle n'est évidemment pas accessible PMR.

Pour étudier l'accessibilité PMR de cette salle, une étude de faisabilité a été confiée à un consultant, spécialisé en accessibilité ERP ; au terme de cette étude il s'est avéré que les travaux à engager seraient très difficiles et très coûteux compte tenu de la structure du bâtiment.

Aussi, pour pouvoir assurer l'accessibilité PMR à une salle qui sera dédiée aux séances du conseil municipal, il est proposé au conseil municipal de retenir une nouvelle localisation : l'ancienne salle Bertrand Robidou, dans le bâtiment contigu à la mairie, située en rez-de-chaussée et accessible de la cour ouest de la mairie.

Cette salle serait également affectée aux cérémonies de mariages et de parrainage républicain, sur la base d'un arrêté du Maire.

Cette localisation sera définitive et sera opérationnelle au cours de l'année 2019, à l'issue des travaux de rénovation en cours.

Il est précisé que cette proposition est conforme à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la jurisprudence en la matière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- approuve d'affecter la salle de la Maison de la Citoyenneté Bertrand Robidou aux séances du Conseil Municipal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif se rapportant à cette question.

Délibération n° 2019-01-004

**Objet : Centre de Secours de Plerguer –
Intervention des Sapeurs – Pompiers Volontaires – Temps péri-scolaire –
Convention avec le Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS) d’Ille et Vilaine -
Approbation**

Les sapeurs-pompiers volontaires qui sont aussi parfois des parents d’élèves scolarisés peuvent être amenés à intervenir en missions opérationnelles, à différentes heures de la journée.

La garde de leurs enfants peut impacter leur disponibilité, surtout s’ils doivent récupérer leurs enfants sur le temps périscolaire (cantine, garderie, centre de loisirs).

Il est proposé de signer une convention avec le SDIS qui définit les modalités qui pourraient être mises en œuvre pour faciliter leurs interventions.

Il est proposé en effet que la commune apporte sa contribution pour consolider les secours de proximité et aussi améliorer la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires.

Aux termes de la convention, la commune s’engage à prendre en charge gratuitement et sans inscription préalable, les enfants des administrés ayant souscrit un engagement de sapeur-pompier volontaire, sollicités pour une intervention et se trouvant ainsi dans l’impossibilité de récupérer leurs enfants à la fin du temps scolaire.

Les sapeurs-pompiers volontaires concernés devront informer par téléphone la mairie, sachant, quoiqu’il en soit que les enfants devront être récupérés aux horaires de fermeture.

Ce dispositif s’appliquera aussi pour le centre de loisirs.

Un bilan est prévu annuellement, le Chef du Centre fournira également une attestation pour chaque intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Monsieur Auffret serge indique qu’il ne prend pas part au vote

Votants : 17 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- approuve la convention de partenariat avec le SDIS, favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps péri-scolaire, telle qu’elle a été présentée dans le présent rapport
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents sur ce dossier.

Délibération n° 2019-01-005

**Objet : Défense extérieure contre l’Incendie (DECI) –
Arrêté municipal et élaboration du schéma communal - Approbation**

Par arrêté du 5 juillet 2018, Monsieur le Préfet d’Ille et Vilaine a approuvé le règlement départemental relatif à la Défense Extérieure contre l’incendie (DECI). Cet arrêté a remplacé celui d’avril 2012.

Ce document a pour objet d’identifier les ressources en eau pour la maîtrise des incendies et leur propagation. Il fixe aussi les règles de couverture en matière de DECI que tous les acteurs concernés

doivent prendre en compte (maires, services instructeurs d'urbanisme, gestionnaires des réseaux d'eau, les exploitants, les propriétaires et les sapeur-pompiers).

Il faut préciser que les nouvelles règles issues de ce règlement ne sont opposables qu'aux constructions réalisées, après parution du dernier règlement.

S'agissant des maires, deux axes sont à prendre en compte :

- valider, par arrêté municipal, la liste actualisée des points d'eau incendie opérationnels sur la commune (obligatoire)
- élaborer un schéma communal visant à améliorer la couverture DECI en optimisant les ressources (facultatif)

Monsieur Daniel Brindejone demande si les nouvelles bornes doivent être mises sur des conduites de 100.

Monsieur Raymond Dupuy indique que c'est sur des conduites de 110. Il ajoute qu'un travail collaboratif est mené avec Véolia afin de profiter de la programmation de leurs travaux de rénovation pour implanter de nouvelles bornes, afin de réduire des coûts.

A Monsieur Jean-Louis Bienfait qui s'interroge sur le coût, Monsieur le Maire précise que ce qui coûte cher, ce sont beaucoup plus les travaux que les bornes elles-mêmes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- de prendre acte de la rédaction de l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie
- d'approuver l'élaboration d'un schéma communal pluriannuel d'amélioration de la couverture DECI
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2019-01-006

Objet : Budget 2019- Vote des Subventions aux Associations

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances a étudié les demandes de subventions ainsi que les bilans et états des comptes présentés par les associations.

Il est proposé de retenir le principe directeur du maintien des montants des subventions versées en 2018, sauf élément spécifique.

Monsieur Le Maire précise par ailleurs qu'il va soumettre au conseil municipal les propositions d'attribution de subventions association par association.

Ainsi, en votant chaque subvention une par une, chaque conseiller municipal pourra se déterminer en conscience, sachant que certains élus (ou membres de leur famille) siègent dans les bureaux ou équipes dirigeantes de certaines associations.

Pour chaque proposition de subvention, Monsieur Le Maire précise qu'il y aura 4 options :

- ne prend pas part au vote
- abstention
- contre
- pour

Monsieur le Maire demande à Madame Janine Penguen, adjointe aux finances de présenter chacune des demandes.

NOM de l'ASSOCIATION	2018	2019 proposition	2019	Ne prend pas part au vote	Votants	Abstention	Contre	Pour
Acca – Sté de Chasse	450	450	450	M. Dupuy	17	01	00	16
ADMR de Plerguer	1 170	1170	1170	M. Bienfait Mme Corbeau Mme Penguen	15	01	00	14
Amicale Laïque	540	540	540		18	01	00	17
Anciens Combattants	850	850		M. Beaudoin M. Ruellan M. Auffret M. Brindejone	14	01	00	13
APEL	540	540	540		18	01	00	17
Ass Aéro Modèles Club - AMCCE	235	200	200		18	01	00	17
Ass I-LAND (4x4)	200	235	235	En attente	18	01	00	17
Association Musicale des Marais	500	500	500		18	01	00	17
Association des Sapeurs-Pompiers	0	235	235	M. Auffret	17	01	00	16
Association Tennis Plerguer (ATP)	300	300	300		18	01	00	17
Club des Badoliers	1 170	1170	1170		18	01	00	17
Comité des Fêtes	2 250	2250	2250	M. Brindejone	17	01	00	16
Comité de Jumelage	2 430	2430	2430	Mme Troude M. Bienfait M. Beaudoin	15	01	00	14
FC Plerguer / Roz-Landrieux	2 700	2430	2430		18	01	00	17
One Two Truie	0	235+265	500	Mme Corbeau	17	01	00	16
Gymnastique féminine	585	585	585		18	01	00	17
Les Chants du Mesnil	235	235	235		18	01	00	17
Club de Pétanque	235	0	0	En sommeil				
Ass Etrier de Plerguer	1 380	1380	1380		18	01	00	17
Ass la Pêche Plerguétine	235	235	235		18	01	00	17
Association Créations Manuelles	120	120	120	Arrêt possible				
Ass Cyclo de l'Aventure	0		0	En sommeil				
Plerguer Fitness	0		0	En sommeil				
Club Moto « Mieux Motard que Jamais »	235	235	235		18	01	00	17
Mille - Pattes	130+170=300	200	200	M. Beaudoin	17	01	00	16
Surya (yoga)	130	130	130		18	01	00	17
Le Souvenir Français	0	200	200	Mme Restoux M. Beaudoin M. Dupuy M. Bienfait M. Bouaissier	13	01	00	12
Escale Darts (Fléchette)	0			En attente				
Banque Alimentaire Dol	500	500	500		18	01	00	17
VMEH	100	100	100		18	01	00	17
Les Restaurants du cœur	500	500	500		18	01	00	17
Solidarité Paysans de Bretagne	100	100	100	Mme Corbeau	17	01	00	16
Dintjan Tennis de table				RIEN				
Total compte 6574	17 140		17 470					

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

- adopte les propositions ci-dessus pour l'année 2019
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2019
- dit que le versement de la subvention attribuée aux associations devra se faire sur présentation des documents demandés
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents devant intervenir.

Délibération n° 2019-01-007

Objet : Budget 2019 – Ecoles : fournitures scolaires, voyages, transports - Attributions

Après étude par la commission finances, Madame Janine Penguen informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider les propositions suivantes, afin d'élaborer le budget primitif 2019 et que le vote se fera école par école.

Ecole publique : Fournitures scolaires :

2019
collectives : 10 € par enfant x 247 = 2 470 €
Individuelles : 40 € par enfant x 247 = 9 880 €
Total = 50 € x 247 enfants = 12 350 €

Voyages, transports, activités :

6288 : Entrées sorties :	1 500 €
6247 : Transports scolaires :	2 500 €
62881 : Piscine entrées :	3 000 €
62471 : Transport piscine :	1 500 €
Total :	8 500 €

Ecole Privée :

2019 : Subvention de fonctionnement = 79 538.58 €
Maternelles : 51 enfants x 1 287.50 (1272.24x1.2% + 1272.24) = 65 662.50 €
Primaires : 51 enfants x 272.08 (268.86x1,2%+268.86) = 13 876.08 €
Subvention à caractère social : 5 344.80 €
Fournitures scolaires individuelles : 102 enfants x 40 € = 4 080 €
Entrées activités : 102 enfants x 7.85 € = 800.70 €
Sortie scolaire : 102 enfants x 4.55 € = 464.10 €

A la question de Madame Chantal Adam, Monsieur le Maire indique qu'en général les enveloppes prévues au budget sont bien dépensées.

Le Conseil Municipal, après délibération, par un vote à main levée :

- Accepte les propositions ci-dessous

Ecole publique : Fournitures scolaires	12 350 €
Entrées sorties :	1 500 €
Transports scolaires :	2 500 €
Piscine entrées :	3 000 €
Transports piscine :	1 500 €
votants : 18 – abstention : 0 – contre 0	– pour : unanimité

Ecole privée : compte 6558 « Dépenses Obligatoires » total 84 883.38 €

(Subvention de fonctionnement : 79 538.58 € Subvention à caractère social : 5 344.80 €)

Mme Noël Odile indique qu'elle ne prend pas part au vote

Votants : 17- abstention : 0 – contre : 0 – pour : 16

- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2019

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

Délibération n° 2019-01-008

Objet : Budget 2019 - Participation aux divers organismes et CCAS

Madame Janine Penguen informe le Conseil Municipal qu'en prévision du budget 2019 il est nécessaire de valider les propositions suivantes :

Compte 657362 - CCAS : subvention 7 000 €

6281 Cotisations Diverses	2019	6554 Contrib organismes divers	2019
Ass des Maires I et V	1 056.12 €	Sivu centre de secours	6 160.76 €
Ass Maires Ruraux	101 €		
FDGDON 35	150 €		
BRUDED	677 €		
Fer à Cheval	80 €		
Total	2 064.12	Total	6 160.76 €

Compte 6281 : cotisations diverses arrondies à 2 065 €

Compte 6554 : contribution = 6 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 - abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- valide les propositions ci-dessus
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2019
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents devant intervenir

Délibération n° 2019-01-009

Objet : Budget 2019 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

La Commune a la maîtrise de

- La taxe d'habitation
- La taxe du foncier bâti
- La taxe du foncier non bâti

Après étude par la Commission Finances, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est pertinent de ne pas prendre d'orientations dans le contexte actuel. Nous ne disposons d'aucune lisibilité sur la fiscalité locale et notamment sur ce qui remplacera la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 - abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- décide maintenir les taux suivants : Taux 2019
 - Taxe d'habitation : 15.10 %
 - Taxe foncier bâti : 18.93 %
 - Taxe foncier Non bâti : 47.20 %
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents

**Objet : Bien communal – 10 Rue de St Malo– Location à compter du 1^{er} mars 2019 -
Approbation**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé au 10 rue de St Malo était libre depuis le départ du dernier locataire.

Ce bien avait été confié à l'Agence Nouvelle Demeure pour trouver un nouveau locataire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'acter le choix d'un nouveau locataire pour ledit logement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votants : 18 abstention : 0 contre : 0 pour : unanimité

- décide de retenir Monsieur GANCHE et Madame BARBE comme locataires à compter du 1^{er} mars 2019
- détermine le montant du loyer à 450 € mensuel, entendu qu'un dépôt de garantie d'un mois sera demandé.
- dit que des frais seront dus à l'agence Nouvelle Demeure de Plerguer
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location ainsi que les autres documents éventuels.

La séance a été levée à 20h00

Signatures :

Membres présents	Signatures
BEAUDOIN Jean-Luc	
DUPUY Raymond	
CORBEAU Chantale	
NORRIS-OLLIVIER Karine	
BOUAISSIER Jean-Pierre	
PENGUEN Janine	
FRIELING Dieter	
BUSCAYLET Laurent	
BIENFAIT Jean-Louis	
NOËL Odile	
RESTOUX Angélique	
ROGER Michel	
TROUDE Sylvie	

RUELLAN Henri	
ADAM Chantal	
BRINDEJONC Daniel	
AUFFRET Serge	